

CONSEIL MUNICIPAL : Séance ordinaire du 17 juillet 2018

à 19h00 sous la présidence de Monsieur le Maire,

Compte rendu de réunion

Présents : M. TRAINAUD Michel *le Maire*, M. TURQAT Philippe *Maire délégué*, M. LAIDET Michel, Mme MANCIA Dominique, M. MAROT Michel, M. VIDAL Jean-Pierre, Mme COUILLAUD Véronique, M. AUBOUIN Jean, M. ROYOUX Clarisse *les Adjoint*s, M. BONNEAU François, M. MASSE Eric, M. AUDEBERT Eric, M. BOUTIN Jean-Luc, Mme ROY Françoise, Mme ROBERT-MORISSET Véronique, Mme MASSE Méline, Mme DUMOUT Marie-France, Mme BLIN Béatrice, Mme CHAILLOU Marie-Françoise, Mme HARMAND Emmanuelle, M. PATTE Hervé, M. LACROIX Frédéric, M. DROUET Stéphane, M. BERTON Christian, Mme BARATHE Yolande, *les conseillers*.

Excusés : Mme VANDESTICK Laurence, M. MARCHESSON Philippe, M. AUDEBERT Jean-Christophe, Mme MICHAUD Line, Mme VALLEE Armelle.

Absents : M. Christian VIGNAUD, Mme GRAFEUILLE Marie-Noëlle, M. SAVARIT Bertrand, M. FOURNIER Bernard, M. BOYELDIEU Stéphane, M. Jean-Claude MASSARD, Mme FAURE Annick.

Excusés ayant donné procuration : Mme LANFRANCHI Nicole ayant donné pouvoir à M. TURQAT, M. MONTHUBERT Billy ayant donné pouvoir à M. LACROIX Frédéric, M. FAURE Hervé ayant donné pouvoir à Monsieur le Maire.

Assistait à la réunion : M. TRIOILLIER Xavier (DGS).

Mme HARMAND Emmanuelle est désignée secrétaire de séance.

1 Adoption du compte rendu du 20 Juin 2018

Le compte-rendu du précédent conseil municipal est adopté à l'unanimité.

2 Adoption du rapport d'activités 2017 de la communauté de communes du Rouillacais

Chaque conseiller municipal ayant reçu par voie dématérialisée le rapport d'activités 2017 de la communauté de communes du Rouillacais, monsieur le maire le soumet à l'assemblée délibérante. Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le compte-rendu d'activités 2017 de la communauté de communes du Rouillacais.

3 Adhésion de la communauté de communes du Rouillacais au SYMBA

La communauté de communes du Rouillacais ayant pris la compétence GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et de la protection contre les inondations) au 1^{er} janvier 2018, le conseil municipal doit se prononcer quant à l'adhésion de la CDC au SYMBA (syndicat mixte pour la gestion des bassins de l'Antenne, de la Soloire, du Romède, du Coran et du Bourru). A l'unanimité, le conseil municipal approuve l'adhésion de la communauté de communes du Rouillacais au SYMBA.

4 Plan de lutte contre le frelon asiatique

L'an passé, la commune avait décidé de poursuivre son action de destruction des nids de frelons asiatiques chez les particuliers, tout en demandant à ces derniers une participation financière de 15 € par nid à détruire. Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur

la poursuite de cette action pour la période du 15 juin au 15 octobre. Pour information, 18 nids ont été détruits l'année dernière pour un montant de 1080 €. 180 € ont été remboursés par les particuliers, 900 € sont restés à la charge de la commune.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de la poursuite de cette action pour l'année en cours du 15 juin au 15 octobre. Le montant de la participation des particuliers est maintenu à 15 €.

5 Suppression et création de poste

Dans le cadre d'un avancement de grade par promotion interne d'un agent aux services techniques, il convient de supprimer un poste d'adjoint technique à plein temps et de créer un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe, au 1^{er} Octobre 2018. Le conseil municipal, à l'unanimité, décide la suppression d'un poste d'adjoint technique à plein temps et de la création d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe, au 1^{er} octobre 2018.

6 Recrutement d'un agent dans le cadre du « Parcours Emploi Compétence » (PEC)

Compte tenu du départ d'un agent en contrat aidé affecté aux écoles, il convient de pourvoir à son remplacement. Monsieur le maire informe l'assemblée que depuis le 1^{er} janvier 2018, les collectivités ont la possibilité d'avoir recours aux contrats PEC. Ces contrats sont d'une durée de 12 mois renouvelable dans la limite de 24 mois et bénéficient d'une aide financière à hauteur de 50% sur la base du SMIC, plafonnée à 20 h/semaine.

Le conseil municipal doit donc se prononcer pour ou contre la création d'un poste d'agent d'entretien dans le cadre du dispositif PEC.

Le conseil municipal, à l'unanimité, se prononce en faveur de la création d'un poste d'agent d'entretien dans le cadre du dispositif PEC, à hauteur de 20 heures par semaine.

7 Point sur le projet de réhabilitation du logement à SONNEVILLE

Le cabinet POIRIER-BORDAGE vient de transmettre l'avant-projet définitif. La somme de 132 600 € TTC a été inscrite au budget 2018 et le montant prévisionnel s'élève à 154 560 € TTC, auquel il convient de rajouter le coordonnateur SPS d'un montant de 1440 € TTC.

Nous percevrons 38 675 € de DETR.

8 Questions et informations diverses


- Monsieur le Maire informe le conseil municipal d'un courrier du Président de Grand Cognac à destination des communes membres de l'EPCI relatif à la fusion des communes de Rouillac et Sigogne, ainsi que le courrier de réponse de Monsieur le Maire de Sigogne.
- Monsieur le Maire informe le conseil municipal d'un courriel de Maître DROUINEAU relatif à la fusion de communes.
- Monsieur le Maire informe le conseil municipal du rapport annuel de la visite technique du CIS de Rouillac et en lit les conclusions.
- Monsieur le Maire fait part des remerciements d'une famille pour le mot de condoléance envoyé pour le décès de leur fils.
- Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la réception de l'arrêté d'attribution de la DETR pour les travaux de l'avenue Paul Ricard, qui s'élève à un montant de 98 386,25 € attribués (25 % du projet total obtenus sur les 35 % demandés).
- Monsieur le Maire lit un courrier du RASED (réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté) dans lequel la maîtresse spécialisée et la psychologue scolaire font part de leur souhait de voir réévaluer le budget de la structure afin d'acquiescer notamment des tests psychologiques actualisés.
- Monsieur le maire informe l'assemblée du projet de groupe scolaire : la première réunion d'étude avec l'architecte urbaniste a eu lieu cette semaine. Restitution de leur

diagnostic le 12 septembre 2018 et des scénarii fin septembre.

- Monsieur le Maire informe l'assemblée du projet de créer une personne morale pour le tracker photovoltaïque afin de pouvoir autoconsommer légalement l'électricité produite pour le 27 et la CDC.
- Monsieur le Maire informe l'assemblée de la procédure collective initiée par la DDT et relative à l'exonération de la TFNB pour les viticulteurs victimes de la grêle fin mai.
- Monsieur le Maire informe l'assemblée des recrutements d'agents municipaux en cours (plusieurs entretiens réalisés lundi et mardi pour remplacer 2 agents partant en retraite fin décembre et une mutation en septembre et recrutement d'un contrat aidé) et informe le conseil qu'un séminaire de rentrée de tous les agents aura lieu le 12 septembre 2018.
- Monsieur le Maire informe l'assemblée de la signature de la vente d'une parcelle détenue par un particulier et acquise par la commune le 1^{er} août à 10h.
- Monsieur le Maire lit le courrier d'un camping-cariste en date du 27/06/2018.
- Concernant la distribution de la Lorgnette, le Conseil municipal s'étonne que les frais de distribution ne soient pas pris en charge par la communauté de communes. De plus, alors que la question a été abordée lors du dernier conseil communautaire, il n'en est pas fait état dans le compte-rendu de séance. Le conseil municipal souhaite obtenir des précisions sur ce point.
- Le club de rugby de Jarnac sollicite de nouveau la commune pour une mise à disposition de ses terrains de sports. Un courrier en ce sens arrivera prochainement en mairie.

Les débats étant clos, la séance est levée à 20h20.

Le Maire



Michel TRAINAUD

